

# RAPPORT DE SYNTHÈSE

## INTRODUCTION

À l'initiative de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN), la réunion-débat sur **la pratique de classe et l'environnement scolaire et extrascolaire dans l'espace francophone** s'est tenue du 4 au 7 mai 2009, à Dakar (Sénégal). Cette rencontre a réuni près de 200 participants provenant d'environ 33 États et gouvernements francophones ainsi que de divers organismes nationaux et internationaux dont le champ d'action est l'éducation en général et le secteur primaire en particulier.

En novembre 2008, à Bujumbura, la CONFEMEN avait organisé la réunion-débat sur les facteurs essentiels de la qualité qui avait insisté sur le rôle capital de l'enseignant dans les apprentissages scolaires. Il avait été notamment souligné que, face aux exigences de transformation des systèmes éducatifs, les enseignants doivent développer de nouvelles compétences professionnelles afin d'accompagner les apprenants dans la construction de savoirs qui font sens.

La réunion-débat de Dakar s'inscrit donc dans le prolongement logique et l'approfondissement de celle de Bujumbura. Elle se veut ainsi un cadre de partage de pratiques efficaces en ce qui a trait, notamment, au rôle renouvelé et à la formation de l'enseignant, à la transformation et à la diversification des méthodes d'enseignement et d'apprentissage et à l'ouverture de l'école à la collectivité; pratiques qui favorisent la réussite éducative.

La réunion-débat avait comme objectifs :

✓ Objectifs généraux :

- faire l'état de la situation de la pratique de classe et de l'environnement scolaire et extrascolaire depuis les réformes et présenter l'évolution de la recherche en la matière ;
- partager des pratiques enseignantes, les plus efficaces.

✓ Objectifs spécifiques :

- analyser la situation actuelle du rôle renouvelé de l'enseignant et des compétences professionnelles à développer pour remplir sa mission éducative ;
- dégager des pratiques porteuses relatives à l'enseignant, notamment sur sa formation initiale et continue ;
- mener une réflexion sur la transformation et la diversification des méthodes d'enseignement et d'apprentissage ainsi que des pratiques de classe ;
- interroger les pratiques enseignantes face à l'adéquation entre le curriculum officiel et le curriculum implanté ;

- dégager des pratiques exemplaires concernant l'ouverture à la collectivité et la place des divers partenaires dans la prise en charge de l'École ;
- dégager les mesures efficaces mises en œuvre ;
- identifier les conditions favorables ainsi que les dispositions institutionnelles à prendre ;
- élaborer un document synthèse de la réunion qui témoigne des divers échanges et fait ressortir les recommandations.

Les résultats et les produits attendus de la réunion-débat se présentent comme suit :

- une meilleure compréhension du rôle de l'enseignant et de l'importance du développement professionnel ;
- l'identification de pratiques porteuses pour favoriser les apprentissages ;
- l'identification des difficultés rencontrées freinant l'accomplissement efficient de la tâche professionnelle de l'enseignant ;
- l'élaboration de pistes de solution permettant de renforcer les capacités du personnel enseignant ainsi que d'améliorer son environnement de travail ;
- l'élaboration de recommandations à soumettre aux ministres membres de la CONFEMEN ;
- la conception d'un document de synthèse sur la pratique de classe ;
- le partage de pratiques enseignantes édifiantes sur la situation de la pratique de classe et de l'environnement scolaire et extrascolaire depuis les réformes compte tenu de l'évolution de la recherche en la matière.

Pour l'atteinte des résultats attendus, la réunion-débat s'est déroulée en trois grands moments qui structurent les parties du présent rapport de synthèse :

- i) la cérémonie officielle d'ouverture de la réunion-débat ;
- ii) la conférence générale introductive ;
- iii) les sessions plénières et parallèles thématiques.

## **1. La cérémonie officielle d'ouverture de la réunion-débat.**

L'ouverture officielle de la réunion-débat, le lundi 4 mai 2009, a été placée sous la présidence de S.E.M Souleymane Ndéné NDIAYE, Premier ministre de la République du Sénégal. Elle a enregistré la participation des délégations des pays de la CONFEMEN venant des cinq continents. Elle a été marquée successivement par les allocutions des autorités du Sénégal, de l'OIF et de la CONFEMEN.

Au nom du pays hôte et de ses collègues en charge de l'Éducation et de la Formation, Monsieur Kalidou DIALLO, Ministre de l'Enseignement préscolaire, de l'Élémentaire et du Moyen Secondaire a souhaité la bienvenue en terre sénégalaise, terre de la « Téranga » (de l'hospitalité) aux participants. Il a souligné l'intérêt et l'attention que les ministres de l'éducation et de la formation accordent à cette rencontre et le nécessaire accompagnement qu'ils doivent assurer aux enseignants dans leur rôle renouvelé pour leur formation, la

transformation des méthodes d'enseignement et d'apprentissage et l'ouverture à la communauté.

Il a exprimé sa satisfaction quant à la qualité de la préparation de cette réunion-débat et a saisi cette occasion pour féliciter le comité conjoint d'organisation ministère de l'Éducation/CONFEMEN.

Ensuite, Madame Adiza HIMA, Secrétaire générale de la CONFEMEN a adressé de chaleureux remerciements de la CONFEMEN aux acteurs de l'Éducation de divers horizons, venus répondre si massivement à son invitation. En rappelant les missions de la CONFEMEN, elle a montré comment son institution contribue, dans le cadre de l'EPT, à l'émergence d'une nouvelle école garantissant mieux l'avenir de millions d'enfants sur les cinq continents.

À propos du 50<sup>e</sup> anniversaire prévu en 2010, elle a souligné l'opportunité de faire la rétrospective du chemin parcouru, d'apprécier la contribution de la CONFEMEN dans la réflexion de la communauté éducative mondiale et d'envisager les perspectives d'orientations nouvelles pour l'atteinte des objectifs de l'EPT.

Dans le même sens, Monsieur Clément DUHAIME, Administrateur de l'OIF a pris la parole pour affirmer avoir répondu à un devoir en participant à cette réunion-débat. Il a tenu à transmettre les chaleureuses salutations et les vœux de pleins succès de S.E.M. le Secrétaire général de l'OIF, le Président Abdou DIOUF qui sera attentif aux recommandations et orientations formulées au cours de cette rencontre.

Poursuivant son allocution, il a apprécié l'excellence et la vitalité des relations entre l'OIF et la CONFEMEN attestées, notamment, par cette réunion-débat. Au regard des défis de l'Éducation de qualité pour tous à relever efficacement, l'OIF et la CONFEMEN ont décidé de refonder et de relancer leur collaboration sur des bases nouvelles portées par la Convention-cadre signée le mardi 5 mai 2009 pour renforcer la complémentarité, la synergie et la mutualisation des expertises et des moyens des deux institutions. Cette convention est la manifestation concrète de la priorité partagée accordée à l'éducation et de la commune volonté de s'engager ensemble sur les chemins du futur pour bien orienter et conduire la marche vers le rendez-vous de 2015 pour les OMD.

Par la suite, Monsieur Kelly LAMROCK, Président en exercice de la CONFEMEN, a développé l'apprentissage naturel fondé sur l'observation des choses à travers les similarités et les différences. Pour le Président en exercice de la CONFEMEN, apprendre mieux est le défi de la communauté éducative, défi qui doit s'appuyer sur la démarche inclusive et positionner l'enfant comme l'entrepreneur de son propre savoir.

Enfin, S.E.M. Souleymane Ndéné NDIAYE, Premier ministre du Sénégal a exprimé un immense plaisir de présider, au nom du Chef de l'État sénégalais, cette cérémonie d'ouverture officielle de la réunion-débat organisée par la CONFEMEN. Il a informé l'assistance de la remise des clés du nouvel immeuble affecté à la CONFEMEN par le

gouvernement du Sénégal et situé au complexe SICAP, Point E, Avenue Cheikh Anta DIOP en face du CODESRIA.

Monsieur le Premier ministre a exprimé sa conviction, que les résultats qui seront issus des travaux, permettront à nouveau aux pays membres de la CONFEMEN, de disposer d'un ensemble de recommandations et d'outils qui, sans aucun doute, contribueront à l'amélioration et au renouvellement des pratiques pédagogiques et des dynamiques partenariales dans nos écoles. Pour terminer, il a déclaré ouverte la réunion-débat de la CONFEMEN sur « la pratique de classe et l'environnement scolaire et extrascolaire dans l'espace francophone ».

Ces diverses interventions ont été entrecoupées par des intermèdes de grande qualité qui ont permis d'égayer la salle. Le premier, la troupe de théâtre du lycée Limamoulaye a présenté un sketch. Suivi d'une présentation musicale au moyen de la cora jouée par M. Ibrahima CISSOKHO.

## **2. La Conférence générale introductive**

« La pratique enseignante et son rôle dans la qualité des apprentissages » a été présentée par Monsieur Mamadou Ndoye, expert international en éducation, qui a introduit sa communication par des clarifications sur les éléments-clés afin de bien baliser le champ du thème. Ainsi, il a défini la pratique enseignante ou d'enseignement comme « l'ensemble des activités de l'enseignant orienté vers les savoirs et les compétences de celui-ci ainsi que par les fins et normes de la profession d'enseignant et mis en œuvre dans un milieu pédagogique particulier ». Cette définition souligne la nature de ces savoirs et compétences à rechercher au niveau de la science pédagogique appliquée, de la tradition pédagogique normalisée ou de l'expérience des enseignants. La pratique enseignante mobilise ainsi différents types de savoirs pour résoudre des situations complexes et singulières d'enseignement-apprentissage.

Dans son argumentaire, le conférencier a établi la relation entre les différents types de savoirs qui découlent de types de pratiques enseignantes portées à leur tour par des types d'enseignants. Cette relation préfigure de la typologie des pratiques enseignantes qui met en évidence l'acteur-sujet qui peut être :

- i) un professionnel par la pratique qui se fonde sur les savoirs validés et formalisés devenus pertinents, efficaces, spécifiques et exclusifs ;
- ii) un artiste par la pratique créatrice ;
- iii) un décideur rationnel par la pratique reposant sur des choix délibérés, soutenables par une argumentation ;
- iv) et enfin un agent de changement au moyen de la pratique interactive de transformation.

Au total, on peut retenir, que les pratiques enseignantes s'actualisent à travers une diversité de savoirs, une diversité de pratiques, une diversité d'enseignants, une diversité de

situations. Cependant, il est à noter qu'il existe dans la pratique enseignante, l'universalité et la stabilité de certaines fins et normes de la profession.

Approfondissant l'analyse du thème, Monsieur Ndoye a souligné la place et le rôle de l'enseignant au cœur de la formulation des politiques éducatives qui doit reposer sur la consultation, la concertation, la négociation en vue de favoriser une bonne appropriation, gage d'une mise en œuvre efficace et efficiente. Les objectifs et résultats des politiques éducatives, définis autour de l'accès, de l'équité, de la qualité et de l'efficacité interne et externe, affectent une place centrale au sujet-acteur principal qu'est l'enseignant. Sous ce rapport, les finalités des politiques éducatives se réalisent à l'école et dans la classe à travers la pratique enseignante fondée sur les situations et processus d'enseignement-apprentissage. L'école et la classe sont en conséquence les lieux décisifs des changements visés par les politiques éducatives. Aussi, convient-il de s'interroger sur les facteurs qui influencent la pratique enseignante et qui relèvent de la classe, de l'école, du système éducatif et de la communauté.

En somme, les options porteuses sont à rechercher dans la pratique enseignante inscrite dans la quête permanente de la qualité. À ce niveau, l'« Effet classe » et l'« Effet école » sont une source de débats au regard des évaluations effectuées par le PASEC sur l'influence des déterminants de la qualité sur les résultats scolaires. C'est ainsi que Monsieur Ndoye a évoqué les conditions souhaitées pour des enseignants compétents et motivés. Entre autres, on peut noter :

- une formation initiale prédictive ;
- un déploiement soucieux de professionnaliser les jeunes enseignants ;
- un leadership et une dynamique d'établissement motivants pour l'apprentissage et la formation continue ;
- un environnement systémique propice ;
- un soutien adéquat des familles et des communautés environnementalistes.

Pour terminer, le conférencier a axé sa conclusion sur le contexte d'un monde en perpétuel changement, caractérisé par l'évolution des savoirs, des méthodes et des technologies, qui pose de nouvelles exigences pour l'EPT, de nouvelles attentes liées aux besoins de l'économie et à la demande de la société, des défis rendus plus actuels par la crise.

Sous ce rapport, Monsieur Ndoye a formulé un rêve, celui d'un enseignant accompagnateur de l'auto et de l'inter apprentissage et du développement des apprenants, promoteur de l'équité et de l'inclusion, pédagogue de la qualité et de la diversité, champion de l'efficacité et de la pertinence, médiateur technologique et scientifique et catalyseur d'un nouvel humanisme. Ce rêve est celui d'un monde meilleur car on a confié aux enseignants le devenir de l'humanité, c'est-à-dire ce qu'on a de plus cher, les enfants. Dans le même ordre d'idées, Monsieur Ndoye s'interroge avec les participants sur ce que serait le monde de demain si nous ne rêvions de transformation sociale et si ce rêve n'est pas porté par le creuset des compétences et des comportements des futures générations qui peuvent et doivent assumer un nouveau saut qualitatif de l'humanité.

Les discussions organisées ont fait ressortir des questions et contributions pour l'enrichissement de l'introduction générale. Ces questions ont davantage évoqué la situation dégradée de l'enseignant à améliorer, selon certains syndicalistes, pour placer ce dernier dans de meilleures conditions de pratiques enseignantes. Leur implication dans le dialogue politique est une exigence pour la réalisation de l'EPT.

Par la suite, des témoignages ont été formulés par les ministres de la République de Centrafrique, du Tchad et du Cambodge. Les trois cas présentés partagent la particularité commune de pays en situation post conflit. La guerre a eu un impact très négatif sur le développement de leur système éducatif. L'environnement interne et externe n'est pas favorable aux pratiques enseignantes de qualité du fait des conséquences de la guerre. La dégradation de l'école se lit sur les infrastructures et équipements détruits, l'espace scolaire transformé en zone de combat, un personnel enseignant peu qualifié, des enfants confrontés au manque de nourriture, le déficit de manuels scolaires, la résistance par endroits des parents contre des langues nationales d'enseignement à côté du français. Une telle situation a amené un ministre intervenant à considérer que les éléments décrits dans la conférence relèveraient plutôt de la situation d'un pays stable. La reconstruction du pays est la principale priorité pour les gouvernements qui ont engagé leurs responsabilités à la hauteur des moyens disponibles car conscients des bienfaits de l'éducation pour le développement national. L'EPT est un idéal partagé mais les différences criardes entre les pays vont commander le rythme des progrès attendus en lien avec les niveaux d'effort national d'Éducation. À ce titre, la condition essentielle pour un pays post conflit est d'abord le renforcement de la paix pour une stabilité et une sécurité qui autorisent un élan national de reconstruction de l'Éducation comme on peut le constater dans ces pays à la lumière des initiatives encourageantes en cours.

Le conférencier a apporté des réponses et formulé des commentaires autour de l'EPT à analyser avec beaucoup de sagesse compte tenu de l'équité et de la rareté des ressources des pays africains. Le choix de toute alternative à l'EPT risque de renforcer l'exclusion qu'il faut éradiquer totalement. Il importe donc de faire des sacrifices comme certains pays européens confrontés auparavant à des difficultés considérables. La prudence est à observer comme le font les pays asiatiques qui décident d'avancer lentement mais sûrement car la qualité est le fruit d'un long processus. Quant aux pays africains en situation post conflit, la CONFEMEN doit continuer son assistance en leur accordant la priorité.

### **3. Sessions plénières et parallèles thématiques**

#### **Thème 1. Le rôle renouvelé de l'enseignant**

Le thème 1 a porté sur le rôle renouvelé de l'enseignant et a été introduit par le Professeur Afsata PARÉ-KABORÉ. L'objectif majeur qui s'en est dégagé est le nouveau rôle conféré à l'enseignant en ce 21<sup>e</sup> siècle et les compétences dont il devrait se doter pour une Éducation de qualité.

Sur les données essentielles évoquées et liées à ce rôle renouvelé, on note les changements relatifs aux contextes économiques et socioculturels du monde, les réformes éducatives engagées dans les différents États et les évolutions scientifiques et pédagogiques. Compte tenu du changement perpétuel observé dans le monde, la formation devrait permettre à l'enseignant d'être, sur le plan professionnel, constamment en situation de remise en cause et d'adaptation, d'où la nécessité de devenir un praticien réflexif. Pour y arriver, celui-ci devrait être entouré de conditions favorables à même de lui permettre d'agir en tant que professionnel. Ces conditions favorables sont, entre autres, la mise à disposition d'outils et de méthodes appropriés ainsi que la valorisation de son statut.

À la suite de l'exposé du Professeur PARÉ-KABORÉ, deux études de cas ont été présentées respectivement par le Cap-Vert et la France.

S'agissant de l'étude de cas du Cap-Vert, présentée par Madame Claudia TÉIXEIRA SILVA, « la pratique réflexive dans le développement des compétences : exigence d'une profession », le rôle de l'enseignant dans une démarche de professionnalisation doit s'inscrire dans la dynamique des changements actuels que connaît le monde. À ce titre, il va au delà des contenus d'enseignement pour faire interagir des savoirs spécifiques et transversaux, appuyés par l'ensemble des expériences professionnelles. Les cas précis de développement des compétences des enseignants ont été présentés dans deux projets de promotion des actions décentralisées de qualification d'enseignants, d'équipes pédagogiques et de gestionnaires des municipalités.

Le premier projet nommé EZA 2035-EBIS II, enseignement basique intégré à Santiago, est centré sur l'amélioration de la qualité de l'Éducation dans la dite île. En effet, la concentration des activités dans le milieu rural de Santiago, se justifie par la fragilité des ressources éducatives constatée. Plus de la moitié des enseignants de l'Éducation de base des milieux ruraux n'avait pas de qualification ; ce qui avait des conséquences négatives sur le succès scolaire. Les objectifs visés par le projet étaient : l'amélioration de compétences pédagogiques, le renforcement des structures institutionnelles au niveau décentralisé, le renforcement de la coopération entre tous les intervenants dans le processus scolaire, l'amélioration de la situation sanitaire dans les écoles.

Le second projet dénommé programme CRESCER de 2005 à 2008 est un programme collaboratif pour le renforcement éducatif, soutenable, continu, expérimental et réflexif. C'est un système de développement professionnel continu pour enseignants, basé dans des écoles et soutenu par les directeurs, coordinateurs, délégations, etc., dont l'objectif est l'amélioration de la qualité de l'enseignement à travers la mise en œuvre de formations flexibles, participatives et cycliques.

En ce qui concerne l'étude de cas de la France présentée par Madame Frédérique LEFÈVRE sur les pratiques porteuses en formation des maîtres, elle a montré dans quelles mesures les évaluations-bilans en CE1 et CM2 peuvent contribuer à la formation initiale et

continue des enseignants. Les protocoles nationaux d'évaluation en CE1 et CM2 sont des leviers pour la formation des maîtres. La seule référence pour l'évaluation est le programme. Ces évaluations jouent un double rôle : celui de formation et d'outil de formation. En ce sens, elles servent à expliquer et à utiliser efficacement le programme.

L'exposé thématique et les deux études de cas ont fait l'objet de discussions centrées sur des contributions et des questions d'éclaircissement. Les premières sont relatives à des partages d'expériences liées à la durée de la formation et au niveau académique de recrutement des enseignants, à la formation initiale et continue des enseignants qui doit être focalisée sur un dispositif technique et des besoins réels des enseignants, au rôle de l'enseignant d'hier comparé à celui d'aujourd'hui, aux réformes engagées dans nos pays jugées inappropriées, à la nécessité de développer des compétences pluri linguistes chez les enseignants.

Quant aux questions d'éclaircissement formulées, elles ont tourné autour des points suivants :

- l'harmonisation des différentes politiques éducatives en matière de formation initiale et continue ;
- l'intégration de la dimension genre dans la formation des maîtres ;
- la semaine scolaire diminuée pour les élèves de 26 à 24 h en France ; les 2h étant consacrées aux aides individualisées aux élèves en difficultés.

### **Recommandations spécifiques**

Dans un contexte de mutations sociétales et de systèmes éducatifs en refondation dans les États et gouvernements membres de la CONFEMEN, l'enseignant, en tant que pièce maîtresse de la construction du savoir, doit être un enseignant complet, un guide, un praticien réflexif capable de s'adapter en permanence, un accompagnateur dans le développement des compétences disciplinaires et transversales chez l'élève.

Afin d'aider ce professionnel à jouer pleinement son rôle, les participants de la réunion-débat sur la pratique de classe et l'environnement scolaire et extrascolaire ont proposé les recommandations suivantes :

- systématiser la formation initiale et continue, renforcée par la pratique réflexive et alimentée par les résultats de la recherche (recherche participative, recherche-action, recherche collaborative, etc.) ;
- intégrer dans le processus de formation initiale et continue, l'éthique et la déontologie professionnelle ;
- garantir la mise en œuvre de tous les moyens disponibles (réseaux, enseignement par les pairs, enseignement à distance certifié, accompagnement des équipes) dans le cadre d'un plan de carrière comprenant une formation en cours de carrière planifiée ;



- valoriser les enseignants en fonction des formations suivies au cours de leur carrière.

**Thème 2 : « La transformation et la diversification des méthodes d'enseignement et d'apprentissage »**

L'exposé de cadrage sur le thème « La transformation et la diversification des méthodes d'enseignement et d'apprentissage », présenté par Monsieur Pierre GUEDJ, a débuté par deux constats majeurs qui portent sur l'enseignant et la qualité de l'enseignement ainsi que la liaison enseignement/apprentissage, les interactions enseignant/élèves.

Parmi les causes de la nécessaire évolution des méthodes et des pratiques, il a été noté le constat d'échec de l'école par rapport aux nouvelles exigences d'une société en évolution. L'école doit contribuer à doter l'élève de nouvelles compétences susceptibles de l'aider à devenir un citoyen épanoui et responsable.

L'APC est au cœur des réformes curriculaires. Elle permet d'intégrer les acquis en leur donnant davantage de sens. L'intervenant propose également d'explorer la voie de la pédagogie différenciée. Permettre des apprentissages différenciés ne signifie pas individualiser la pédagogie, mais plutôt utiliser diverses modalités d'apprentissage, dont la variation de l'organisation de la classe, la gestion du temps, les situations d'apprentissage, les méthodes didactiques et les outils pédagogiques.

L'orientation vers une pédagogie souple, réflexive, inclusive, ouverte aux questionnements, demande un cadre rigoureux, des échanges entre enseignants, et des conditions minimales, parmi lesquelles on retrouve une dotation suffisante en manuels scolaires.

L'étude de cas du Mali présentée par Monsieur Ismaila B. TOURÉ porte sur : « la communauté d'apprentissage au service du développement des compétences ». Après un rappel historique sur le Programme décennal de développement de l'Éducation, l'intervenant a présenté la communauté d'apprentissage comme faisant partie du dispositif de formation continue. Il a rappelé le rôle du chef d'établissement scolaire comme étant le premier responsable de cette formation des enseignants.

La communauté d'apprentissage est orientée vers une meilleure réussite des élèves. Elle favorise la formation par les pairs et l'émergence d'une équipe. Les modalités d'implantation, d'organisation et de fonctionnement sont axées sur les grandes orientations de la politique de formation continue des maîtres. La sensibilisation et la mobilisation de tous les acteurs concernés ainsi que la formation des directeurs et des encadreurs aux communautés d'apprentissage sont parmi les conditions de réussite. On constate, notamment que les pratiques pédagogiques sont améliorées ainsi que le rendement scolaire des élèves.

L'étude de cas de la Tunisie, présentée par Madame Oum Elkhir MISSAOUI, porte sur « l'utilisation efficiente du matériel et/ou l'intégration des TIC : soutien à l'intervention éducative ». Afin de lutter contre l'échec scolaire, de garantir l'égalité des chances pour tous et de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, une volonté politique favorable à l'intégration des TIC dans tous les secteurs d'activité a permis l'équipement de tous les établissements d'une connexion à Internet. La Tunisie a donc mis en place des espaces d'échanges et de collaboration et a favorisé le développement de filières informatiques.

Le niveau d'utilisation des TIC est en relation avec le niveau de formation des enseignants. L'innovation ne se décrète pas. Un accompagnement efficace est nécessaire et il importe donc d'assurer une formation continue pertinente et de favoriser des projets innovants.

L'étude de cas du Sénégal, présentée par Monsieur Mamadou DRAMÉ, porte sur « le rap poétique : une innovation pédagogique au service de l'enseignement du français ». C'est une initiative amorcée dans les classes dans le but de promouvoir la langue française ainsi que de remédier à la baisse constatée du niveau de français et aux limites des pratiques traditionnelles.

Initié par quatre personnes, dont trois provenant de structures en charge de l'enseignement du français (Projet Qualité, Pôle régional de Formation de Kolda et FASTER), ce projet « le rap poétique » se veut un moyen d'intéresser les élèves à la lecture et à l'écriture ainsi que de les aider à améliorer leurs compétences linguistiques, communicationnelles et culturelles. Pour favoriser l'implantation de ce projet, des séminaires de formation destinés aux professeurs de français des collèges et des lycées avec un suivi dans les établissements scolaires et la création de clubs de rap poétique ont été nécessaires ainsi qu'un manuel de pratiques en tant qu'outil didactique.

Bien qu'il soit trop tôt pour tirer des conclusions, l'engouement et l'intérêt manifestés par les enseignants et les apprenants permettent de prédire un impact positif sur les performances des élèves.

Après les exposés, les participants ont posé des questions de clarifications et fait des commentaires. Il a été mentionné que le renouvellement des pratiques de classe, en lien avec les divers styles d'apprentissage, pourrait favoriser la diminution de l'absentéisme des élèves et des maîtres et que tous les acteurs doivent s'associer et construire un consensus autour d'un objectif commun. Une réflexion doit être faite également sur les facteurs qui bloquent la réussite des innovations. De plus, il importe d'allier l'amélioration de la condition des enseignants dans toutes les propositions sur la pratique de classe et de privilégier des moments de réflexion sur leurs pratiques.

### **Recommandations spécifiques**

Permettre à tous les élèves de se doter de nouvelles compétences susceptibles de les aider à devenir des individus épanouis, des citoyens responsables, ne peut se réaliser qu'avec une

pédagogie différenciée, souple, réflexive, inclusive et ouverte aux questionnements et en réponse à la diversité des besoins et des conditions des élèves.

Pour ce faire, quelques propositions de recommandations ont été formulées par les participants de la réunion-débat sur la pratique de classe. Il s'agit, notamment de :

- assurer une bonne formation initiale des enseignants en adéquation avec les exigences des réformes curriculaires ;
- mettre en place un dispositif de formation continue qui prend en charge un suivi-encadrement rapproché des enseignants ;
- rompre avec les pratiques routinières et s'orienter vers la diversité des méthodes d'enseignement et d'apprentissage en promouvant graduellement l'introduction des TIC et les outils innovants dans les pratiques de classe ;
- renforcer les capacités des enseignants en matière d'évaluation, particulièrement dans une approche par les compétences ;
- développer la culture de la pratique réflexive chez les enseignants ;
- diversifier les formes de motivation pour les enseignants ;
- prévoir des moments de remise à niveau des enfants en difficulté ;
- doter les encadreurs de moyens logistiques et matériels nécessaires à l'exercice de leur fonction ;
- revoir le mode de nomination des directeurs et le baser sur la compétence et non sur l'ancienneté exclusivement.

### **Thème 3 : « L'ouverture à la collectivité : quelle richesse pour le travail de l'enseignant ? »**

L'objectif principal de cet exposé de cadrage, présenté par Monsieur Oumar BA, est de traiter de la dimension du partenariat à l'échelle de la classe et de l'école.

Après avoir pointé du doigt le caractère transversal de l'ouverture de l'école à la communauté à travers les exposés précédents, la présente communication est articulée autour de trois axes :

- la problématique du partenariat ;
- les opportunités liées à l'ouverture de l'école à la communauté ;
- les défis à relever pour favoriser le fonctionnement de la dynamique partenariale.

Le partenariat entre l'école et la communauté est perçu comme une des principales stratégies pour réaliser les objectifs de l'EPT. Cependant, on note le désintéressement, pendant longtemps, du contenu et du modèle de l'école par les populations ; ce qui a amené les pouvoirs publics, compte tenu de la rareté des ressources et avec l'accompagnement d'organisations comme la CONFEMEN, à prendre des mesures de nature à rapprocher l'école de la communauté et à favoriser l'insertion de l'école dans son milieu en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement et des apprentissages.

Suite à la clarification des concepts de communauté, milieu, collectivité et partenariat, il a été passé en revue, à travers des expériences de pays de la sous-région africaine, les opportunités offertes par la dynamique partenariale, notamment par le biais du projet d'école, liées aux enjeux de types administratif, éducatif et social portés par les différents acteurs.

Les conditions favorisantes à mettre en place pour améliorer le fonctionnement du partenariat ont été définies, à savoir :

- la clarification de la vision et des orientations politiques ;
- la définition du statut, de la place et des responsabilités des partenaires ;
- l'élaboration d'un plan de mobilisation pour une bonne adhésion des acteurs à tous les niveaux ;
- la disponibilité des ressources humaines ;
- le financement des projets d'écoles.

Une volonté politique avérée ainsi qu'un engagement élevé de tous les acteurs sont essentiels pour la mise en place d'un partenariat éducatif décentralisé orienté vers la réussite des élèves.

L'étude de cas du Cambodge, présentée par Monsieur Neang MUTH, porte sur « les collectivités et la prise en charge de l'école, quel impact sur la classe ? ». Après avoir décrit le contexte politique, économique et social du Cambodge, l'intervenant a présenté la situation de l'enseignement primaire caractérisée par l'accès équitable à l'éducation, mais aussi par le manque de salles de classe, le recrutement d'enseignants contractuels, etc. Certaines difficultés liées à la réforme des curricula, l'élaboration de nouveaux manuels scolaires adaptés, la mise en œuvre de méthodes d'enseignement et d'apprentissage et la gestion de l'école demeurent malgré les nombreux efforts déployés.

La participation de la communauté s'avère donc une stratégie intéressante pouvant répondre aux problèmes actuels et contribuer au développement de l'éducation. Elle touche plusieurs domaines, notamment l'entretien de l'école, la fourniture de matériel ainsi que des manuels scolaires, et le recrutement des enseignants pour les écoles communautaires.

Quant à l'étude de cas du Canada/Nouveau Brunswick, présentée par Monsieur James THERIAULT, elle porte sur « la mise en œuvre du projet d'établissement : quelles retombées sur la pratique enseignante ? ». Elle montre comment le gouvernement a décidé d'opter pour un nouveau type d'école Autonomisante, responsabilisante et transformante (ART) pour relever certains défis importants. Ce type d'école repose sur le modèle de l'École communautaire entrepreneuriale (ECE) dont les buts sont de rendre l'élève apte à réaliser des apprentissages de haute qualité et à développer des attitudes, telles que la créativité, la responsabilité et l'autonomie.

Dans ce sens, une nouvelle alliance entre l'école et la communauté environnante se crée et a un impact sur la pratique de classe. Un des facteurs de succès est la concertation entre les élèves, le personnel et les membres de la communauté donnant une plus grande motivation tout en revitalisant la pratique professionnelle des enseignants. Ce système-école permet à l'enseignant de bénéficier de supports de la part de la communauté et ne demande pas de modifier les cursus scolaires ou les programmes d'études. Son succès repose sur l'engagement de tous les acteurs.

Après les communications, les participants ont interpellé les présentateurs sur différents points :

- la résistance des enseignants dans la mise en place de la dynamique communautaire à l'école ;
- l'accent à mettre sur le partenariat avec la communauté plutôt qu'avec les collectivités territoriales ;
- la différence entre projet éducatif et projet d'établissement ;
- l'étude des IST/VIH Sida comme élément des thèmes pour la santé sexuelle et reproductrice des élèves ;
- l'inclusion des encadreurs comme l'animateur jeunesse-sport dans l'ouverture de l'école sur la communauté.

Parmi les contributions des participants, on peut noter :

- le renforcement de la participation des parents à la construction des apprentissages de leurs enfants ;
- la liaison entre les structures communautaires et leur mode de financement ;
- l'explication des apports potentiels des structures communautaires ;
- l'intérêt de la communauté non seulement à la construction des infrastructures, mais aussi au volet pédagogique ;
- les conflits de compétences à éviter entre la tutelle académique et la tutelle administrative, en précisant les prérogatives et les responsabilités de chaque entité.

Globalement, les éléments de réponses ont insisté sur :

- la nécessité de capitaliser et de faire ressortir les acquis dans la promotion de la dynamique partenariale dont le processus vers l'intégration totale école-communauté peut être laborieux ;
- la participation des parents d'élèves ne peut être restreinte au niveau de l'accès, mais doit s'étendre aux facteurs influençant la qualité ;
- la non-exagération des ressources dans l'accompagnement des initiatives ;
- l'identification, la reconnaissance, la valorisation et la mobilisation des organisations qui ont des pratiques « sui generis » de prise en compte de la communauté ;
- la formation des enseignants qui favorise l'ouverture de l'école aux acteurs de la communauté ;

- la prise de conscience du chef d'établissement dans le processus d'installation de la dynamique partenariale, des préoccupations des enseignants et cela en accordant une place de choix à la communication et à la sensibilisation.

### **Recommandations spécifiques**

Considérant que l'ouverture de l'école à la communauté permet de prendre en compte les besoins de celle-ci et favorise le développement du riche potentiel partenarial et pédagogique pour la réussite éducative, les participants à la réunion-débat sur la pratique de classe et l'environnement scolaire et extrascolaire ont recommandé de :

- formaliser à travers des textes réglementaires la distribution des rôles et des responsabilités, les étapes de la dynamique partenariale et la nécessité de l'approche participative, dans le cadre du partenariat entre l'école et la communauté ;
- développer un plaidoyer et un lobbying pour renforcer l'ouverture de l'école à la communauté ;
- capitaliser toutes les expériences porteuses de l'ouverture de l'école à la communauté et procéder à leur vulgarisation dans tous les pays de la CONFEMEN ;
- soutenir la mise en place de moyens diversifiés pour la formation initiale et continue des enseignants et des autres acteurs ;
- transférer les compétences en même temps que les moyens dans le processus de décentralisation des systèmes éducatifs ;
- renforcer les capacités des différents acteurs pour améliorer leur vision, leurs comportements dans l'ouverture de l'école au milieu, de même que leur efficacité ;
- mettre en place des mécanismes de veille et des ressources pour améliorer l'efficacité dans le développement de l'ouverture de l'école à la communauté ;
- intégrer dans le partenariat pour l'ouverture de l'école à la communauté la lutte contre la pauvreté, la problématique du genre et la protection des enfants vulnérables ;
- vulgariser les conclusions du séminaire sur la dynamique partenariale.

### **Thème 4: « L'adéquation entre le curriculum officiel et le curriculum implanté »**

L'exposé de cadrage sur « l'adéquation entre le curriculum officiel et le curriculum implanté » a été présenté par Madame Michèle LEJONG, de l'Université de Liège, suivi de deux études de cas.

L'exposé de cadrage a visé trois objectifs :

- présenter les résultats d'une étude relative à l'analyse des curricula dans cinq pays francophones (Bénin, Cameroun, Madagascar, Niger et Sénégal) ;
- préciser les constats de cette étude sur la pratique enseignante ;
- indiquer des pistes de solution pour réduire les écarts entre le curriculum officiel et le curriculum implanté en classe.

La première étude de cas présentée par Monsieur Etoua AZO'O porte sur la mise en œuvre des réformes curriculaires au Cameroun. Elle met en relief les différentes réformes curriculaires entreprises dans le pays, à savoir :

- la ruralisation de l'enseignement ;
- la pédagogie par objectifs ;
- la pédagogie du développement de la pensée inférentielle ou nouvelle approche pédagogique ;
- l'approche par les compétences.

La seconde, présentée par Madame Luiza Maria DANILIUC, s'est focalisée sur la « pratique d'implantation » en Roumanie. Elle s'articule autour des points suivants :

- la conception et l'implantation du curriculum pour l'enseignement primaire ;
- les aires curriculaires ;
- les objectifs cadres et les objectifs de références du curriculum officiel en classe : méthodes didactiques, manuels et auxiliaires pédagogiques.

Les questions posées et les discussions ont été organisées autour de cinq points, à savoir :

i) la nature et l'orientation des réformes curriculaires ont été analysées et ont permis de déceler :

- les limites de la formation en cascade pratiquée au Cameroun pour asseoir la rénovation curriculaire ;
- la non-implication de la base dans l'élaboration des curricula ;
- la juxtaposition de plusieurs approches dans la réforme des curricula au Cameroun ;
- la clarification des concepts « curriculum officiel » ou préconisé, « curriculum implanté » ou fait en classe et curriculum réalisé au niveau des élèves.

Il y a été notamment souligné la nécessité d'associer les enseignants à la préparation et à l'élaboration des curricula afin que ceux-ci soient plus réalistes.

ii) les facteurs qui influencent la mise en œuvre des curricula sont articulés autour :

- des plans d'introduction des nouveaux curricula ;
- de la disponibilité des manuels et du cadre temporel réaliste ;
- de la formation des enseignants à l'utilisation des livres scolaires et d'autres matériels pédagogiques, et aux procédures d'évaluation ;

- du financement des réformes ;
- du renforcement de la motivation des enseignants.

iii) la mise en œuvre dans la classe qui a permis de noter entre autres ;

- la nécessaire simplification dans l'écriture du curriculum ;
- les faiblesses observées dans l'évaluation des apprentissages en classe ;
- la non-exploitation pédagogique en classe des erreurs que commettent les élèves ;
- la faible adhésion des enseignants aux innovations.

La nécessité d'une adaptation progressive dans la réforme curriculaire a été mise en évidence parce que les enseignants éprouvent des difficultés évidentes pour faire un saut qualitatif en cas de grand bouleversement des pratiques pédagogiques.

### **Recommandations spécifiques**

Pour promouvoir un enseignement de qualité efficace et équitable pour tous et pour réduire les écarts entre les différents curricula (officiel, implanté et réalisé), les participants de la réunion-débat ont fait les recommandations suivantes :

#### **✓ Aux décideurs politiques**

- œuvrer pour que les décideurs politiques et les PTF coordonnent et harmonisent leurs actions en faveur de la mise en œuvre du curriculum en fonction des besoins du pays et en respectant le plan stratégique sectoriel ;
- stabiliser et pérenniser la structure de pilotage du curriculum et la doter des moyens de fonctionnement ;
- créer les conditions d'implication de tous les acteurs (enseignants, société civile, communautés, syndicats, parents, élèves) ;
- éviter les réformes curriculaires intempestives.

#### **✓ Au comité de pilotage (composé de tous les acteurs)**

- faire l'état des lieux et prévoir des mécanismes de suivi et régulation ;
- établir l'équilibre entre centralisation/déconcentration/décentralisation en identifiant les rôles des différents paliers : niveau macro, niveau méso et niveau micro ;
- harmoniser et clarifier la terminologie des curricula et définir les niveaux d'exigences ;
- réviser périodiquement les curricula officiels pour une meilleure adaptation aux besoins des élèves ;
- assurer la formation des encadreurs pédagogiques et des enseignants et garantir le soutien pédagogique ;
- harmoniser les formations données par différentes structures ;
- renforcer l'accompagnement professionnel des enseignants pour réduire l'écart entre curriculum officiel et curriculum implanté ;



- fournir aux enseignants un document écrit officiel (guide) pour améliorer leur niveau de connaissances et pour pallier les insuffisances pédagogiques, didactiques, docimologiques observées sur le terrain ;
- équiper les écoles en matériels pédagogiques adéquats, suffisants et à temps, ainsi que d'autres outils de gestion et s'assurer de l'utilisation effective des manuels par les élèves ;

✓ **Aux enseignants**

- S'impliquer activement dans un développement professionnel pour une maîtrise effective de la matière enseignée, des méthodes pédagogiques et des procédures d'évaluation des apprentissages.

✓ **Aux structures de formation initiale**

- Intégrer dans les programmes des structures de formation initiale les réformes curriculaires en vigueur.

En définitive, pour toute réforme curriculaire, il est indispensable d'adapter l'approche systémique qui prend en compte, au-delà des programmes, les stratégies et matériels pédagogiques, les procédures d'évaluation et d'organisation, le cadre temporel et les diverses conditions qui favorisent le succès. Il faut également une planification du changement avec une approche progressive : une planification rigoureuse des différentes étapes, une prévisibilité des ressources, une identification des acteurs et une clarification des objectifs.

#### **4. Recommandations générales**

La réunion-débat a retenu les recommandations générales suivantes :

- promouvoir une volonté et un engagement politiques affirmés pour soutenir financièrement les réformes qui renforcent la pratique enseignante ;
- se doter d'un plan global concerté en matière d'enseignement intégrant la formation, le statut, le plan de développement de carrière et les conditions de travail ;
- offrir aux enseignants un niveau de formation théorique et pratique tant au préscolaire qu'aux autres niveaux d'enseignement permettant de garantir un enseignement efficient et répondant aux besoins spécifiques des différents États ;
- créer un cadre de rencontre et de partage entre enseignants francophones afin de mutualiser les bonnes pratiques ;
- veiller à intégrer les TIC pour la mise à disposition des contenus et des parcours d'apprentissage et de formation ;

- utiliser pleinement et plus efficacement, aux fins d'apprentissage, le temps scolaire prescrit, en tenant compte des étapes du développement de l'élève ;
- inclure dans la programmation de l'OIF et de la CONFEMEN un soutien accru aux États et gouvernements pour la mise en œuvre des réformes curriculaires ;
- encourager les échanges régionaux et sous régionaux dans le domaine curriculaire ;
- mettre en place un fonds spécial d'assistance pour les pays post conflit ;
- considérer la destruction intentionnelle des infrastructures de l'école comme un grave délit.